



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 31 août 2020 – 19 h 00 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire  
Jean-Marc Michaud, conseiller 2  
Sébastien Santerre, conseiller 4  
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire trésorier, est aussi présent.

#### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec, étant tous présents à la salle des délibérations le 31 août 2020 à 19 h 00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 19 h 00.

#### **RÉSOLUTION NO 2020-08-155**

##### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant l'ordre du jour lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acquisition d'un souffleur usagé
4. Dépôt du projet Parc Intergénérationnel au Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
5. Intention de mettre en place un règlement «Programme municipal d'aide aux entreprises»
6. Levée de la réunion.

Sur la proposition de Sébastien Santerre il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2020-08-0156**

##### **ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE le chargeur sur roues acquis de la Ville de Dalhousie n'est pas équipé d'un souffleur et qu'on a demandé au contremaître des travaux public de rechercher un souffleur usagé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavations Réal Bossé Inc a mis en vente un souffleur RPM Tech R36 ayant approximativement 1 800 heures d'utilisation au prix de 68 000 \$;

CONSIDÉRANT l'inspection réalisée par le contremaître des travaux publics qui a permis de constater le bon état de fonctionnement du souffleur;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'acquérir de Excavations Réal Bossé Inc un souffleur RPM Tech R36 au montant de 68 000 \$ plus les taxes applicables.

Les crédits proviennent du budget d'immobilisation de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2020-08-157**

DÉPÔT DU PROJET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec désire déposer un projet pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMADA et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à permettre la réalisation de projets d'infrastructures et d'aménagements répondants aux besoins des aînés.

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Municipalité dans le dépôt de son projet s'inscrit dans le plan d'action aux aînés de la municipalité qui a été adopté en 2020.

En conséquence, il est proposé par Daniel Caron et résolu unanimement que :

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

- La municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.
- La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

Le conseil autorise Monsieur Michel Barrière, directeur général, à préparer et à signer, pour et au nom de la municipalité de Squatec toute demande financière et tout autre document, jugé nécessaire pour le dépôt dudit projet.

#### **RÉSOLUTION NO 2020-08-158**

INTENTION DE METTRE EN PLACE UN RÈGLEMENT «PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE AUX ENTREPRISES»

ATTENDU QUE le conseil de Saint-Michel-du-Squatec considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter des mesures favorisant le développement économique de la municipalité;

ATTENDU QU'il est du pouvoir de la Municipalité de régler sur le sujet en vertu de la Loi sur les compétences municipales, plus particulièrement les articles 92 et suivants, de même que le Code municipal (R.L.R.Q., chapitre C-27.1) et autres lois connexes.

Pour ces motifs il est proposé par Sébastien Santerre de mandater le directeur général pour élaborer un projet de règlement d'aide financière aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Je, Michel Barrière, directeur général, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directeur général, secrétaire-trésorier*

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 19 h 30.

*En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Maire*

---

*Directeur général, secrétaire-trésorier*